



Compte rendu de la réunion extraordinaire du CSE IDF du 19 mars 2020 Coronavirus – Covid-19

Vanves le 23 mars 2020

Cette réunion a été organisée à la demande des élus du CSE IDF. Il s'agissait pour la direction de répondre aux questions que se posent les salariés sur les décisions d'organisations du travail prise par Schindler. Cette réunion s'est tenue par téléphone, toutes les réunions physiques étant désormais interdites par l'entreprise.

La réunion ouverte, M. Rebaudo rappelle qu'un comité de crise de la direction est au travail. Ses décisions évoluent au fur et à mesure de l'actualité.

Il rappelle que la solution télétravail est appliquée pour l'ensemble du personnel sédentaire (cadres et non-cadres). Une présence physique dans les agences est maintenue pour réceptionner le courrier et les matériels commandés. Pour le personnel de terrain, c'est plus compliqué. Les chantiers installations nouvelles et de modernisation sont à l'arrêt mais avec les communications contradictoires du gouvernement, « *restez chez vous mais allez travailler* », certains clients demanderaient la reprise des travaux.

Le ministère du logement demande que l'activité ascenseurs demeure. C'est pourquoi il y aura une continuité du service sous certaines conditions. Seules les désincarcérations et les interventions de dépannages dans les sites sensibles comme les hôpitaux, EHPAD ou ministères seront réalisées.

Les EPI (gants, masques, gel) sont en cours de dotation et commandés. Certains salariés (dits « volontaires » sous l'impulsion de leur hiérarchie) sont déjà considérés en chômage partiel¹ sans que le CSE IDF ne soit préalablement informé. C'est pourtant une obligation légale.

Comme l'activité est en baisse, l'entreprise réfléchit à plusieurs solutions pour les salariés :

- Le télétravail, tant que l'activité le permet ;
- La prise de congés payés ou RTT ;
- La garde d'enfants prise en charge par la Sécurité Sociale, 14 jours renouvelables ;
- L'auto déclaration par le salarié pour obtenir un arrêt maladie pour les personnes fragiles pour une durée de 21 jours ;

Toutes ces alternatives sont étudiées pour retarder les effets de la mise en place du chômage partiel, qui aura un impact immédiat sur la rémunération des salariés. À prévoir une prise en charge de 80 à 84 % du salaire net, sans compter les conséquences à venir sur l'attribution des congés payés et autres primes.

Vos élus CGT ont insisté pour que l'entreprise maintienne les salaires à 100% de tous les salariés impactés. M. Rebaudo a affirmé qu'il n'y aura pas de compensation salariale et renvoie les élus à la réunion du CSE Central (CSE-C) qui devrait être convoquée la semaine prochaine (semaine du 23 au 27 mars).

Étaient présents :

Pour la direction

Christophe Rebaudo
Laurent Petronzio
David Koginsky

Pour la CFDT

Alexandra Duarte
Karim Balegh
Ugo Boccara
Reynald Brossier
Paulo De Almeida
Laetitia Le Bechenec

Pour la CGT

Christophe Recoursé
Manuel Chali
Fabrice Finot
Franck Mascazzini
Jean-Marc Hervy
Stephane Gameroff

Pour FO

Alexandre Borkovic

¹ Depuis ce week-end, la direction semble revenir sur cette disposition pour renvoyer les techniciens sur le terrain pour accomplir les tâches habituelles et maintenir l'activité.